



# Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)



SITE UNIGE - VALAIS  
**CENTRE INTERFACULTAIRE  
EN DROITS DE L'ENFANT**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**





Adresse postale: Université de Genève (Valais Campus), Case postale 4176, CH - 1950 Sion 4  
Adresse physique: Université de Genève (Valais Campus), Chemin de l'Institut 18, CH - 1967 Bramois/Sion  
Tél. +41(0)27 205 73 06 Fax +41(0)27 205 73 01

Ce mémento est destiné en priorité aux étudiants\* qui débutent leurs études de Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE). Il donne des informations pratiques, décrit succinctement les démarches à effectuer et indique les services et personnes auxquels s'adresser. Il sert avant tout de repère général et renvoie systématiquement aux pages internet contenant les renseignements nécessaires. Pour tout ce qui concerne l'utilisation des locaux et la vie estudiantine sur le site, prière de se référer au guide pratique de la Fondation universitaire Kurt Bösch ([www.iukb.ch](http://www.iukb.ch)).

Pour toutes autres informations, prière de consulter le site de l'Université de Genève [www.unige.ch/index.html](http://www.unige.ch/index.html).

*\*le masculin est utilisé au sens générique ; il désigne autant les hommes que les femmes.*

## CALENDRIER ACADEMIQUE 2017-2018

### Semestre d'automne 2017

Début des cours                      lundi 18 septembre 2017  
Fin des cours                         vendredi 22 décembre 2017  
Session d'examens                 du lundi 22 janvier au vendredi 9 février 2018

### Semestre de printemps 2018

Début des cours                      lundi 19 février 2018  
Fin des cours                         vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018  
Session d'examens                 du lundi 4 juin au vendredi 22 juin 2018  
   du lundi 27 août au vendredi 14 septembre 2018

### Jours fériés et congés spéciaux, manifestations

Vendredi 13 octobre 2017         Dies academicus (UNIGE)  
Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017     Toussaint  
Mardi 14 novembre 2017         Repas de midi offert par la Fondation universitaire Kurt Bösch  
Vendredi 8 décembre 2017        Immaculée Conception  
Lundi 19 mars 2018                 St-Joseph  
Vendredi 30 mars 2018             Vendredi Saint  
Lu 2 avril au Ve 6 avril 2018       Vacances de cours  
Jeudi 10 mai 2018                    Ascension  
Lundi 21 mai 2018                  Pentecôte  
Mardi 22 mai 2018                  Fête des étudiants dès 17h00  
Jeudi 31 mai 2018                    Fête-Dieu

### Horaire des cours

Du lundi au jeudi à midi         08h45 – 10h15 / 10h30 – 12h00  
   13h00 – 14h30 / 14h45 – 16h15



## ACCUEIL DES ETUDIANTS

### Bureau 110

#### Secrétariat du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)

Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE)

du lundi au jeudi

Sarah Bruchez

Tél. +4127/205.73.06

Fax +4127/205.73.01

E-mail : [sarah.bruchez@unige.ch](mailto:sarah.bruchez@unige.ch)

mardi et vendredi

Mary-France Mathis

Tél. +4127/205.73.93

Fax +4127/205.73.01

E-mail : [mary-france.mathis@unige.ch](mailto:mary-france.mathis@unige.ch)

Formation continue

mardi-jeudi-vendredi

Hortense Hofer

Tél. +4127/205.73.93

Fax +4127/205.73.01

E-mail : [hortense.hofer@unige.ch](mailto:hortense.hofer@unige.ch)

## CORPS ENSEIGNANT

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
<b>Bureau 112</b>			
Philip D. Jaffé	Directeur, Professeur ordinaire	<a href="mailto:philip.jaffe@unige.ch">philip.jaffe@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 11
<b>Bureau 120</b>			
Karl Hanson	Directeur-adjoint, Professeur ordinaire Responsable MIDE et Recherche	<a href="mailto:karl.hanson@unige.ch">karl.hanson@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 92
<b>Bureau 114</b>			
Daniel Stoecklin	Professeur associé	<a href="mailto:daniel.stoecklin@unige.ch">daniel.stoecklin@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 16
<b>Bureau 121</b>			
Frédéric Darbellay	Professeur associé Responsable Cellule Inter- et Transdisciplinarité	<a href="mailto:frédéric.darbellay@unige.ch">frédéric.darbellay@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 91
<b>Bureau 123</b>			
Micaela Vaerini	Chargée d'enseignement	<a href="mailto:micaela.vaerini@unige.ch">micaela.vaerini@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 14

## CORPS INTERMEDIAIRE

Nom	Fonction	Courriel	Téléphone
<b>Bureau 123</b>			
Kaspar Burger	Maître-assistant	<a href="mailto:kaspar.burger@unige.ch">kaspar.burger@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 14
<b>Bureau 116</b>			
Özlem Lakatos	Assistante-doctorante	<a href="mailto:ozlem.lakatos@unige.ch">ozlem.lakatos@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
Maude Louviot	Assistante-doctorante	<a href="mailto:maude.louviot@unige.ch">maude.louviot@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
Andrea Lutz	Assistant-doctorant	<a href="mailto:andrea.lutz@unige.ch">andrea.lutz@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 24
<b>Bureau 118</b>			
Elena Patrizi	Assistante-doctorante	<a href="mailto:elena.patrizi@unige.ch">elena.patrizi@unige.ch</a>	+41 (0) 27 205 73 36



## ENSEIGNANT EXTERNE

Nom	Fonction	Courriel
Jean Zermatten	Directeur IDE, a. Président du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU	<a href="mailto:ide@childsrighs.org">ide@childsrighs.org</a>

## REGLEMENTS ET PLANS D'ETUDES

La formation de la Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant (MIDE) est régie par un Règlement et un plan d'études :

- **Règlement d'études du 6 juin 2016** : <http://www.unige.ch/cide/fr/enseignement/maitrise-universitaire-interdisciplinaire-droits-enfant/reglements/>
- **Plan d'études 2017** : <http://www.unige.ch/cide/fr/enseignement/maitrise-universitaire-interdisciplinaire-droits-enfant/plan-detudes/>

## DUREE DES ETUDES

La durée maximum des études est de six semestres. Une dérogation peut être accordée par la direction du CIDE en cas de justes motifs (tels que maladie, maternité, activité professionnelle importante, charges familiales particulières). Une demande écrite sera dès lors adressée au Secrétariat du CIDE. L'éventuelle prolongation ne peut dépasser 2 semestres (Art. 5 du Règlement d'études MIDE).

## DEONTOLOGIE : PLAGIAT ET LIBERTE ACADEMIQUE

Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources.

**Le plagiat et la tentative de plagiat constituent des infractions graves à l'éthique de l'Université et sont passibles de sanctions académiques et/ou disciplinaires ([memento.unige.ch/doc/0008/](http://memento.unige.ch/doc/0008/)).**

## AUTRES INFORMATIONS

### A

#### Assurance-maladie et accidents

Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation d'être assurée contre les risques de maladie et d'accident auprès d'une caisse reconnue par la Confédération. Le choix de la caisse est libre. Informations complémentaires: <https://www.unige.ch/dife/sante-social/aides-financieres/assurances/>. Les étudiants titulaires d'un permis B ou L de formation assurés dans un pays faisant partie de l'UE/AELE restent assurés dans leur Etat. Dans ce cas, ils bénéficient de la carte européenne d'assurance-maladie. La loi suisse sur l'assurance-maladie est applicable. Le droit aux prestations, les tarifs et la participation aux coûts sont conformes au droit suisse. Les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'une assurance-maladie à prix réduit auprès de ScoreStudies : <https://www.scorestudies.ch/>.



### Assurances responsabilité civile privée

L'assurance responsabilité civile privée coûte environ CHF 100.- par année, couvre les frais éventuels pour des dégâts que vous pourriez occasionner à autrui, à son matériel, également dans le cadre de la location de votre chambre; vérifiez si vous êtes assuré dans le cadre de l'assurance familiale.

### Attestation d'inscription

Une attestation d'inscription au semestre, nécessaire pour remplir sa déclaration d'impôts ou pour demander une allocation d'études ou des allocations familiales, est disponible depuis le portail <https://portail.unige.ch/accueil>. S'y trouvent également les attestations des vingt derniers semestres. *Attention: l'attestation n'est délivrée qu'après enregistrement du paiement de la taxe (dix jours maximum après la date du paiement).*

## B

### Bibliothèque

La Bibliothèque UNIL-UNIGE Sion est une bibliothèque spécialisée, ouverte au public et membre du **Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)**.

**Services aux usagers**: Prêts, accès aux revues électroniques, accès à certaines ressources électroniques via la bibliothèque cantonale universitaire de l'Université de Lausanne, membre du **Réseau vaudois des bibliothèques (RENOUVAUD)**, y compris pour les collaborateurs et étudiants du CIDE, formation et aide à la recherche documentaire (interrogation de banques de données, etc.) - Informations complémentaires: [www.iukb.ch/centredoc](http://www.iukb.ch/centredoc).

**Photocopieuse noir-blanc** disponible à la bibliothèque. Cartes en vente au prix de CHF 10.- (100 copies) / CHF 35.- (500 copies) auprès de la bibliothèque.

### Bourses et taxes

Les taxes universitaires s'élèvent à CHF 500.- par semestre (CHF 65.- de taxes fixes et CHF 435.- de taxes d'encadrement).

Un bulletin de paiement vous est envoyé, par voie postale, au début de chaque semestre, à la dernière adresse que vous avez transmise au Service des admissions.

--> Indiquer un changement d'adresse sur la plateforme en ligne <https://admissions.unige.ch/kayako/>

Les étudiants immatriculés à l'UNIGE qui sont confrontés à une situation financière difficile (personnelle ou familiale) peuvent bénéficier de bourses, de prêts ou d'aides ponctuelles. Ces aides sont accordées soit par le canton d'origine (allocations d'études\*), soit par l'Université, soit par des fonds privés. Une description de ces différents subsides et de leurs critères d'attribution figure sur le site internet du Pôle Santé Social. Les assistants sociaux du Pôle Santé Social sont par ailleurs à disposition pour toute question relative à leur situation personnelle, sociale, administrative et financière - Pôle Santé-Social, 4 rue De-Candolle, 1204 Genève 4, 3e étage ([pss.unige.ch](http://pss.unige.ch))

\*Les étudiants suisses peuvent demander des aides à la formation uniques ou récurrentes auprès des services cantonaux de leur région: <http://boursesdetudes.educa.ch/fr/services-bourses-d%E2%80%99C3%A9tudes>. Les étudiants étrangers qui souhaiteraient bénéficier d'une bourse gérée par la Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers doivent s'adresser au moins une année à l'avance à la représentation diplomatique suisse de leur pays. Elles ne sont accordées qu'aux candidats déjà titulaires d'un titre universitaire.



### Carte d'étudiant multiservices

Cette carte fournie par l'Université de Genève fait office de carte de légitimation, de carte de lecteur et de carte multiservices <http://cartes.unige.ch/presentation/carte/>.

### Congé

L'étudiant qui désire interrompre momentanément ses études peut obtenir un congé tout en restant immatriculé. Le congé est accordé par le Directeur du CIDE pour une période d'un semestre ou d'une année ; il ne peut pas excéder 2 ans. L'étudiant en congé n'est pas autorisé à se présenter à des examens. Pendant la durée du congé, une taxe fixe de CHF 65.- par semestre est due.

Formulaire de congé à disposition au secrétariat du CIDE - Délai : 1 mois avant le début des cours.

### Coût de la vie

Le budget mensuel d'un étudiant célibataire de moins de 25 ans s'élève à environ CHF 2'000 par mois:

- Entretien complet et nourriture, entre CHF 800 et CHF 900,
- Logement (chambre indépendante), de CHF 450 à CHF 650,
- Taxes universitaires et frais d'études, transport, assurances environ CHF 450, etc.

Au début des études, plusieurs dépenses doivent par ailleurs être réglées simultanément: un trimestre d'assurance maladie, les taxes universitaires, le premier loyer auquel s'ajoute souvent une caution obligatoire et les émoluments du Service de la population et des migrations.

A noter que la charge de travail requise pour mener à bien des études ne permet d'envisager qu'une activité rémunérée à temps partiel.

## D

### Données personnelles

Toute modification de vos données personnelles (changement d'adresse, de nom...) doit être communiquée au Service des admissions via le portail [unige.ch](https://portail.unige.ch) (<https://portail.unige.ch>) (identification avec votre adresse email UNIGE – [Nom.Prénom@etu.unige.ch](mailto:Nom.Prénom@etu.unige.ch)).

## E

### Exmatriculation

Les étudiants qui souhaitent quitter l'Université avant la fin des études doivent faire une demande d'exmatriculation écrite auprès du Service des admissions. Pour toute demande déposée dans les six semaines qui suivent le début officiel des cours, la taxe fixe de CHF 65.- sera prélevée.

**Exmatriculation d'office** : après l'obtention d'un grade, sans inscription à un autre programme (maîtrise, postgrade, certificat, doctorat, etc.) ; en cas de non inscription dans les délais ou de non-paiement de toutes ou d'une partie des taxes ; après un échec définitif.



## F

### Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB)

La Fondation universitaire Kurt Bösch (FKB) est propriétaire des bâtiments et met à disposition des Universités de Lausanne et de Genève, les infrastructures destinées à accueillir le personnel et les étudiants de chacune des Universités.

Un espace de don et d'échange d'objets **Désencombr' à moi**, situé au rez-de-chaussée, en face de la réception, est agencé pour déposer des objets encore en bon état et/ou prendre gratuitement des objets. **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi, de 08h30 à 16h30. **Objets acceptés** : vêtements et accessoires, vaisselle et ustensiles, petit électroménager, petit mobilier, livres, objets de divertissement (jeux, CDs, DVDs, ...), décoration, etc. **Objets non acceptés** : déchets, objets défectueux, cassés ou sales, gros objets encombrants, aliments, plantes.

Le guide pratique de la FKB donne toutes les informations utiles concernant la vie au sein du campus (services disponibles, utilisation des locaux, personnes à qui s'adresser, etc.) <http://www.iukb.ch/accueil/informations-pratiques/index.html>

## I

### Informatique

Pour accéder à l'ensemble des services en ligne proposés par l'Université de Genève, un identifiant et un mot de passe personnel vous ont été attribués directement par l'UNIGE (sur bulletin de paiement), ainsi qu'une adresse e-mail institutionnelle ([Prénom.Nom@etu.unige.ch](mailto:Prénom.Nom@etu.unige.ch)). Prière de la consulter régulièrement pour prendre connaissance des informations officielles envoyées par le CIDE.

- **Intranet** : Une plateforme Intranet est mise à disposition des étudiants pour les supports de cours, calendrier de formation, etc.
- **Salle d'étude et informatique** : une salle d'étude équipée de 4 ordinateurs avec tous les logiciels nécessaires aux travaux académiques est à disposition des étudiants. D'autres espaces sont également à disposition : bibliothèque, espaces dans les corridors.
- **Imprimante disponible** : Les impressions peuvent se faire via l'imprimante PrintUNIL située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Chaque étudiant reçoit gratuitement un crédit pour 300 impressions au début de chaque semestre de formation ; puis possibilité d'acheter des crédits auprès du secrétariat de l'IGD-UNIL (Madame Christelle Monnet, bureau 216, 1<sup>er</sup> étage).
- **Connexion** via le réseau WIFI.

### Inscription aux examens

L'inscription aux cours se traduit automatiquement par une inscription aux examens.

En cas d'échec, les épreuves peuvent être répétées une fois (un deuxième échec est éliminatoire). L'inscription à un examen de rattrapage est dès lors obligatoire, 1 mois avant le début de la session d'examens, auprès du Secrétariat du CIDE.

## L

### Logement

La Fondation universitaire Kurt Bösch dispose d'un campus de 20 chambres simples dont une pour les personnes à mobilité réduite. Renseignements et location auprès du Service logistique, [logistique@iukb.ch](mailto:logistique@iukb.ch).

Location de chambres : Fondation St-Justin <http://www.justinus.ch/fr/sion/accueil/index.html>

Autres locations :

Site de l'Office du Tourisme de Sion [http://siontourisme.ch/images/telechargements/appart\\_2017.pdf](http://siontourisme.ch/images/telechargements/appart_2017.pdf)

Site de la HEVS <http://www.hevs.ch/fr/annonces/>



## M

### Méthodes de travail

Les étudiants qui souhaitent développer des méthodes de travail efficaces ou qui rencontrent des difficultés d'adaptation aux études, trouveront information et soutien auprès des responsables de formation et des assistants du CIDE.

Le Centre de documentation dispose d'ouvrages en prêt sur les méthodes de travail académiques.

### Mobilité universitaire <http://unige.ch/international/fr/>

Un séjour d'échange en Suisse ou à l'étranger vous permet de bénéficier d'avantages tant administratifs, académiques que personnels.

### Mobilité suisse : <https://www.unige-exchange.ch/fr/out/s-inscrire/etudier-en-suisse>

Délais : **avant le 15 avril** pour un séjour de mobilité au semestre d'automne suivant  
**avant le 15 novembre** pour un séjour de mobilité au semestre de printemps suivant

**Mobilité internationale :** Chaque année à la mi-octobre se déroule la Journée internationale de la mobilité universitaire. Un excellent moyen de vous renseigner sur les possibilités de séjour à l'étranger, <https://www.unige-exchange.ch/fr/out/1-s-informer/ou-se-re renseigner/journee-internationale>.

## P

### Permis de séjour

**Pour étudier en Suisse**, tous les ressortissants étrangers doivent obtenir un **permis de séjour**. En outre, les ressortissants de certains pays (voir ci-dessous) doivent être en possession d'un **visa pour études**.

### **Comment obtenir un visa pour études : formalités à effectuer dans le pays d'origine**

Les ressortissants des pays suivants doivent être en possession d'un visa pour études délivré par une ambassade ou un consulat suisse (Représentations suisses dans le monde : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/rebs.html>); les démarches prennent au minimum 2 à 3 mois.

- Europe :** Turquie et les pays de l'Est non-membres de l'UE
- Afrique :** tous les pays
- Asie :** tous les pays, sauf Brunei, Japon, Malaisie, Singapour
- Océanie :** tous les pays, sauf Nouvelle-Zélande
- Amérique :** tous les pays.



### **Comment obtenir un permis de séjour : formalités à effectuer en Suisse**

Dans un délai de 14 jours après l'arrivée en Suisse, l'étudiant étranger doit s'annoncer à l'autorité municipale responsable (Contrôle de l'habitant ou Service de l'habitant) de **son lieu d'habitation** et demander un permis de séjour.

Les documents suivants sont nécessaires:

- Demande de séjour personnelle ;
- Passeport valable et visa pour études si nécessaire ;
- Confirmation d'admission dans le cursus d'études ou attestation d'inscription ;
- Preuve de moyens financiers suffisants pour couvrir le coût des études (attestation de banque ou document certifié);
- Preuve d'une adresse d'habitation sur le lieu de séjour ;
- 2 photos passeport.

La taxe à payer varie selon le lieu de résidence de CHF 100.- à CHF 180.-.

**Attention** : l'attestation d'admission à un cursus ne donne pas droit à un permis de séjour. Les visas de tourisme ne peuvent pas être transformés en visa d'études après l'arrivée en Suisse.

**Renseignements complémentaires** : Ville de Sion, Contrôle de l'habitant, Espace des Remparts 6, 1950 Sion 2; <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/controle-habitants.xhtml>, tél. +41 (0)27 324 15 36

### **Permis de travail :**

**Pour travailler en Suisse**, tous les ressortissants étrangers doivent obtenir un permis de travail.

### **Comment obtenir une autorisation de travail – formalités à effectuer en Suisse**

Les étudiants provenant de l'étranger, au bénéfice d'un permis de séjour valable (B ou L), sont autorisés à travailler en Suisse pour autant que cela ne prolonge pas la durée de leurs études.

Les ressortissants de l'UE peuvent travailler jusqu'à 15 heures par semaine durant la période des cours et à temps plein le reste de l'année dès le début de leurs études. Les ressortissants des autres pays doivent d'abord séjourner 6 mois en Suisse avant d'être autorisés à travailler.

L'employeur doit obtenir une autorisation de travail auprès de l'Office cantonal avant le début de l'activité. Le secrétariat du CIDE peut fournir à l'étudiant une attestation confirmant la compatibilité du travail envisagé avec les études.

**Renseignements complémentaires** : Etat du Valais, Service de la population et des migrations, Avenue de la Gare 39, 1950 Sion, Tél. + 41(0)27 606 55 52, [www.vs.ch/spm](http://www.vs.ch/spm)



## S

La région de **Sion** offre de nombreuses opportunités tant aux niveaux culturel, touristique et sportif qu'aux niveaux commodités et santé. Pour de plus amples informations voir sur les sites internet :

Ville de Sion : [www.sion.ch](http://www.sion.ch)

Ville de Sion Culture : <http://www.sion.ch/particuliers/culture-media.xhtml>

Ville de Sion Sports et Loisirs : <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/sports-loisirs.xhtml>

Sion Tourisme : [www.siontourism.ch](http://www.siontourism.ch)

Valais Tourisme : <https://www.valais.ch/fr/home>

Guide des Loisirs : <https://www.loisirs.ch/>

## T

### Transports

Les « Bus séduinois », « CarPostal » et « Ballestraz » assurent la liaison Sion-Bramois et retour.

Pour de plus amples informations, voir l'horaire affiché dans le hall d'entrée ou sur le site internet :

<http://www.sion.ch/particuliers/mobilite/rail-transport-public/horaires-par-lignes.xhtml>

Bus Séduinois : [http://www.sion.ch/pdf/mobilite\\_bs\\_bramois.pdf](http://www.sion.ch/pdf/mobilite_bs_bramois.pdf)

Car Postal : [http://www.sion.ch/pdf/mobilite\\_cp\\_sion\\_nax.pdf](http://www.sion.ch/pdf/mobilite_cp_sion_nax.pdf)

Ballestraz : [http://www.sion.ch/pdf/mobilite\\_ba\\_sion\\_sierre.pdf](http://www.sion.ch/pdf/mobilite_ba_sion_sierre.pdf)

## URGENCES



## ADRESSES UTILES

Fondation de l'IUKB

[www.iukb.ch](http://www.iukb.ch)

Université de Genève

[www.unige.ch](http://www.unige.ch)

Centre interfacultaire en droits de l'enfant

[www.unige.ch/cide](http://www.unige.ch/cide)

Bibliothèque

[www.iukb.ch/centredoc](http://www.iukb.ch/centredoc)

Transports

<http://www.sion.ch/particuliers/mobilite.xhtml> - [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Sion

[www.sion.ch](http://www.sion.ch) - [www.siontourism.ch](http://www.siontourism.ch)

## ABREVIATIONS

FKB : Fondation universitaire Kurt Bösch

UniGE : Université de Genève

CIDE : Centre interfacultaire en droits de l'enfant

MIDE : Master interdisciplinaire en droits de l'enfant

Unil : Université de Lausanne

IGD : Institut de Géographie et de Durabilité

MET : Master en études du tourisme



## LE MASTER INTERDISCIPLINAIRE EN DROITS DE L'ENFANT (MIDE)

est organisé autour d'un projet pédagogique interdisciplinaire innovant qui s'appuie sur les connaissances théoriques et pratiques développées dans le champ des droits de l'enfant, laissant une place importante à la participation active des étudiants. Les cours se déroulent du lundi au jeudi midi.

Le profil pluridisciplinaire du corps enseignant et des collaborateurs (droit, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation), son implication dans de multiples réseaux académiques et professionnels, ainsi que les échanges nourris avec l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) à Sion, garantissent le dynamisme de la formation.

## LE CENTRE INTERFACULTAIRE EN DROITS DE L'ENFANT

Avec la création du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), basé à Sion en Valais, l'Université de Genève donne une impulsion déterminante au rayonnement national et international des études interdisciplinaires en droits de l'enfant.

Constitué autour d'un groupe de professeurs et de chercheurs provenant de disciplines diverses et mobilisant les compétences des facultés partenaires (les Facultés de droit, de psychologie et des sciences de l'éducation, des sciences de la société et de médecine), «Le CIDE a pour but d'approfondir, par l'enseignement et la recherche, **l'étude interdisciplinaire des droits de l'enfant en tant que champ académique spécifique** et de ses liens avec le domaine plus large des droits humains. En plus, l'approche inter- et transdisciplinaire des études en droits de l'enfant contribue à l'enrichissement réciproque et au décloisonnement des disciplines académiques dans un cadre de connaissances élargi, susceptible de répondre à la complexité croissante des problèmes de société.» (RO, Art. 2.1)

\*\*\*\*\*